

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2023

Présents : Mmes, MM. Fernand BURKHALTER, Martine PEQUIGNOT, Sébastien MANCASSOLA, Danielle BOURGON, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD, Ismaël MOUMAN, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT - Adjoints, Luc BERNARD, Jean-Luc PARIS, Elisabeth CARLIN, Patricia BURGUNDEI, Sylvie NARDIN, Catherine FORTES, Rémi ENDERLIN, Maryse PORTAZ, Marianne ECOFFET, Sylvie DAVAL, Ouari BELAOUNI, Quentin HAFEKOST, Anne-Marie BOUCHE - Conseillers.

Excusés : Mmes MM. Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Patrick PAGLIA, Chantal CLAUDEL, Sylvie CANTI, Martial DUCASSE, Marilyne DOUARD, Gilles LAZAR, Jean-Claude ANCELIN

Absents : M. Christophe GODARD, Rachid DAGHMOUMI, Dalhlila MEDDOUR, Etienne BOURQUIN

Procurations :

Mme Maryse GIROD à Mme Sylvie NARDIN  
Mme Chantal GRISIER à M. Sébastien MANCASSOLA  
M. Patrick PAGLIA à M. Alain PARCELLIER  
Mme Chantal CLAUDEL à M. Christophe VAILLANT  
Mme Sylvie CANTI à Mme Elisabeth CARLIN  
M. Martial DUCASSE à M. Fernand BURKHALTER  
Mme Marilyne DOUARD à Mme Danielle BOURGON  
M. Gilles LAZAR à M. Quentin HAFEKOST  
M. Jean-Claude ANCELIN à Mme Maryse PORTAZ

\*\*\*\*\*

**Le Maire** ouvre la séance et donne lecture des procurations qui lui ont été transmises. Il installe officiellement Mme Anne-Marie BOUCHE qui succède à M. Patrick ADAM de la liste Héricourt Vivante, qui a démissionné courant juin 2023 pour des raisons personnelles liées à ses activités professionnelles.

Mme BOUCHE a déjà exercé les fonctions de Conseillère Municipale durant deux mandats. Fernand BURKHALTER lui souhaite la bienvenue au Conseil Municipal d'Héricourt.

**Anne-Marie BOUCHE – Conseillère Municipale liste Héricourt Vivante** : je suis étonnée car cela ne fait même pas huit jours que je sais que je vais siéger. Normalement il y a une attente d'un mois pour que je dise si je décide de revenir ou pas. Je suis presque élue à mon insu finalement. Bien sûr cela me fait plaisir de revenir. Sachez qu'il y avait une attente d'un mois pour que je me décide.

**Fernand BURKHALTER** : mais vous pouvez quitter la séance si vous le souhaitez.

**Anne-Marie BOUCHE** : non bien sûr. Je suis très heureuse d'être là, de retrouver tout le monde même si tout le monde n'est pas content de me retrouver. J'espère que les trois prochaines années vont aussi bien se passer que lors des précédents mandats que j'ai effectués avec vous tous. Maintenant, si je ne me trompe pas, vous devez voter tous pour savoir si vous souhaitez m'installer.

**Fernand BURKHALTER** : non pas du tout. Vous êtes installée d'office.

**Quentin HAFEKOST – Conseiller Municipal Héricourt en Commun** : au nom de notre groupe nous souhaitons la bienvenue à Mme BOUCHE, surtout à une droite républicaine. Le poste était vacant depuis 3 ans, l'extrême droite s'est exclue au sein de cette assemblée, et ce n'est pas plus mal. Bienvenue à Anne-Marie BOUCHE.

\*\*\*\*\*

**Le Maire** demande à l'assemblée s'il peut ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir le rapport concernant l'action jeunesse citoyenne qui se déroule en ce moment au Centre Simone Signoret afin que les paiements de la bourse éducative aux jeunes ne soit pas retardée.

L'ajout est accepté sans objection des membres du Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°1: APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE

Le PV de la précédente séance est approuvé à l'unanimité, Mme Anne-Marie BOUCHE ne prenant pas part au vote puisque n'étant pas présente lors de la précédente séance.

\* \* \* \* \*

## RAPPORT N°2: IMPLANTATION D'UNE MAISON FRANCE SERVICES

### Présentation : Fernand BURKHALER - Maire

La Ville d'Héricourt ne s'était pas portée candidate spontanément à l'accueil d'une Maison France Services comme l'ont fait d'autres villes haut-saônoises, jugeant qu'il ne fallait pas affaiblir l'offre de services publics existante. Néanmoins, plusieurs de nos concitoyens éprouvent des difficultés dans leurs relations avec l'administration française, notamment les déclarations fiscales, les déclarations auprès de la CAF, la CPAM ou autres. C'est pourquoi nous avons décidé mettre en place ce service.

Le Gouvernement s'est engagé, en 2019, à déployer un vaste réseau de services publics polyvalents, les Maisons France Services, afin de permettre aux usagers de procéder aux principales démarches administratives du quotidien dans un lieu unique.

Chaque structure a deux agents polyvalents à sa disposition et repose sur un socle de 9 partenaires obligatoirement présents : La Poste, Pôle Emploi, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, la Caisse National d'Assurance Vieillesse, la Caisse Nationale d'Allocation Familiale, la Mutualité Sociale Agricole ainsi que les ministères de l'Intérieur, des Impôts et de la Justice.

Les administrés ont également accès à des ordinateurs en libre-service et les agents peuvent accompagner sur le renouvellement des papiers d'identité, la déclaration des revenus...

Depuis 2020, plusieurs structures ont été labellisées. En Haute-Saône, 23 Maison France Services sont déjà opérationnelles (dont celle de Saulnot) et 5 sont en projets pour cette année (dont Lure, Luxeuil et Ronchamp).

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) assure le pilotage et l'animation de ce réseau sous la direction du Préfet.

Les structures labellisées doivent signer une convention entre le gestionnaire (ville d'Héricourt dans notre cas), le Préfet et les partenaires. A ce jour, ces deux derniers ont été informés de notre intention d'ouverture pour fin 2023 et n'ont pas émis d'opposition.

Chaque structure bénéficie d'une aide financière de l'Etat au fonctionnement de 20 000 euros par an à laquelle s'ajoute 15 000 € de financement par les partenaires. Ces subventions permettront l'embauche des deux agents administratifs, rémunérés par la Ville, pour assurer les missions d'accueil, de conseil et d'orientation à minima 24h par semaine.

L'objectif est de pouvoir ouvrir cette Maison France Services avant la fin 2023 dans les anciens locaux de l'Etat Civil et d'y associer la CTPS (communauté territoriale des professionnels de la santé).

Par ailleurs, et cette condition sera rappelée dans la convention, la Maison France Services ne se substituera à aucun service public existant sur Héricourt et toutes les permanences actuelles des partenaires seront maintenues à l'identique, surtout celle de la CPAM qui souhaite la supprimer à Héricourt depuis de nombreuses années. J'ai évité le pire en 2020. Il y a eu un sursis grâce aux élections municipales. C'est une des conditions principales pour la mise en place de cette Maison France Services à Héricourt.

J'ai rencontré le directeur de la CPAM dernièrement. Alors que deux jours auparavant le Préfet lui avait indiqué qu'il devait maintenir la totalité des permanences de la CPAM en cas d'ouverture de France Services, le directeur m'a dit « ouvrez France Services, comme ça je pourrai fermer ma permanence ». Je lui ai répondu que ce n'était pas du tout le sens des propos tenus par M. le Préfet il y a deux jours. Je le dis quand même, il y a un certain

risque. Mais je vais tout faire pour le maintien de cette permanence où parfois il y a des queues importantes. Elle devrait même être renforcée, je demanderai à Maryse GIROD – Adjointe aux Affaires Sociales, de réitérer notre volonté de voir ces permanences élargies, comme nous le faisons chaque année..

Il est proposé :

- D'approuver le projet de labellisation de la Maison France Services de la Ville d'Héricourt
- D'approuver l'adhésion à la charte nationale d'engagement France Services
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention tripartite à venir concernant cette labellisation
- D'autoriser M. le Maire à demander les subventions permettant d'assurer le financement de ce service

**Quentin HAFEKOST** : nous nous associons à vous vis-à-vis des points d'alerte concernant les permanences CPAM. Il est vrai que nous avons déjà un pôle emploi, une poste, des permanences CPAM à la fois en centre -ville et au niveau des Chenevières. Il est donc très important de préserver ces services publics existants. L'implantation de la Maison France Services vient apporter un complément de services aux citoyens héricourtois et une garantie d'égalité d'accès en un point unique. C'est le côté positif du dossier et ce qui nous fait voter pour. Toutefois toujours avec vigilance parce que Maison France Services est aussi un pansement lié aux décisions de l'Etat de rationaliser et on sait très bien ce que cela veut dire : moins de services publics. C'est une décision qui ne date pas d'aujourd'hui, on peut remonter à Nicolas Sarkozy. Le risque de suppression de services publics existe bien. Sous couvert d'apporter plus d'égalité dans l'accès aux services publics, il faut faire attention que derrière il n'y ait pas le contrecoup de la suppression de permanences qui sont déjà en place à Héricourt.

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

### **RAPPORT N°3: DELIBERATION DE CADRAGE POUR LA PROCEDURE DE REGULARISATION AVANT REPRISE, DES SEPULTURES SANS CONCESSION RELEVANT DU REGIME DU TERRAIN COMMUN**

**Présentation : Pierre-Yves SUTTER – Maire délégué de Bussurel**

Dans le cadre de la gestion du cimetière d'Héricourt, une procédure de régularisation, avant reprise des sépultures sans concession concernant le « vieux cimetière » est en cours de préparation avec le soutien du cabinet juridique ELABOR .

Les emplacements listés en annexe n'ayant, à priori, pas fait l'objet d'acte de concession, il est proposé au Conseil Municipal d'étudier et d'adopter le projet de délibération de cadrage ci-joint

Cette délibération a pour but :

- de procéder à une démarche de communication et d'information préalablement à la reprise des terrains afin que les familles intéressées se fassent connaître en mairie et puissent procéder aux formalités nécessaires pour régulariser la situation de la sépulture les concernant,
- d'attribuer aux familles qui le souhaitent, si la place sur le terrain le permet, une concession au bénéfice de tous les ayants droit de la ou des personnes inhumées après remise en état de la sépulture si besoin ou, le cas échéant, d'autoriser la famille à transférer les restes de *leurs* défunts dans une concession du cimetière ou dans un autre cimetière,
- de proposer, dans ces circonstances, une concession au prix du m<sup>2</sup> de terrain réellement occupé,
- de fixer une date butoir à cette procédure (**soit le 31 mars 2024**), au terme de laquelle il sera ordonné la reprise administrative des terrains, en l'état.

Il est demandé d'approuver ce projet de délibération de cadrage.

**Le Maire** : c'est une politique qui coûte très cher, dont nous ne connaissons pas encore tous les termes financiers. C'est très important, plus important en coût que la création d'un cimetière, mais nous souhaitons économiser l'espace. Comme l'Etat souhaite qu'on conserve les espaces agricoles, cela nous évitera pour un certain nombre d'années, de mordre sur les terrains agricoles. J'espère avoir les félicitations de l'Etat. Il n'y a aucune aide financière

à espérer. L'Etat prône des politiques vertueuses mais ne les accompagne pas, donc la vertu appartient aux Elus locaux, qui sont à l'initiative, qui prennent des décisions parfois coûteuses. En l'occurrence, la procédure est très coûteuse, notamment l'accompagnement par un cabinet spécialisé, le relevé des tombes etc. Nous avons même un agent spécialisé dans le domaine, toutes les communes n'en n'ont pas. S'agissant de défunts, il ne faut pas faire d'erreur.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°4: CONVENTION ART DE SCENE – AUTORISATION DE SIGNATURE

### Présentation : Fernand BURKHALTER - Maire

La Ville d'Héricourt exploite la salle de la Cavalerie, organise et accueille plusieurs événements dans cette salle mais aussi dans d'autres lieux de la Ville. Ces événements ponctuels nécessitent une compétence technique qui n'existe pas au sein de la collectivité. L'association Art de Scène d'Héricourt ayant pour objet la conception de projets en lien avec le spectacle vivant a été sollicitée afin de lier un partenariat sur le long terme.

Ce partenariat porterait sur trois missions principales :

I - Maintenance curative et préventive courante des équipements techniques de la salle de La Cavalerie, conseil et surveillance, préconisation des interventions techniques.

II – Référent technique, mise à disposition des éventuels prestataires ou artistes pour les grandes manifestations organisées par la Ville d'Héricourt dans la salle de La Cavalerie (grands concerts, Vœux à la population, Forum des Associations).

Concernant les autres événements initiés par d'autres associations, le signataire de la convention pourra accompagner ces manifestations sous réserve de l'accord de la Ville d'Héricourt et sur présentation d'un devis.

III - Régie technique et accueil des artistes pour d'autres événements organisés par la Ville d'Héricourt dans d'autres lieux (en extérieur ou dans d'autres salles) sur présentation d'un devis.

La convention de prestations serait conclue pour une durée initiale d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et renouvelable tacitement tous les ans.

En contrepartie, une subvention forfaitaire annuelle de 1 400 € serait versée à l'association pour les deux premières missions, la troisième étant rémunérée sur présentation de devis.

Il est proposé :

- De d'autoriser M. le Maire à signer la convention annexée entre la Ville d'Héricourt et l'Association Art de Scène et tous les documents liés aux missions confiées
- De valider le versement de la subvention forfaitaire annuelle d'un montant de 1 400 € à compter de l'année 2023

**Le Maire** : nous organisons des manifestations parfois assez coûteuses, notamment certains concerts et il convient d'avoir un cadrage technique. Nous n'avons pas de personnel affecté à cette salle, notamment pour les grandes manifestations.

Le vote est unanime

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°5: ACQUISITION D'UNE PARCELLE FORESTIERE

### Présentation : Rémy ENDERLIN – Conseiller Municipal

La Commune a l'opportunité de se porter acquéreur d'une parcelle forestière appartenant aux époux TRIPOGNEY demeurant 7 rue de la Fontaine à TAVEY.

La parcelle, cadastrée section YA0024, située lieu-dit « Au Quoua » à TAVEY et à proximité du Bois du Mougnot, a une superficie de 1 900 m<sup>2</sup>.

Le bois présent dans la parcelle se caractérise par des arbres avec des grumes longues, essentiellement des chênes pédonculés.

Il est donc demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'acquisition de cette parcelle forestière, estimée à 6 200 € (sol et bois) par l'ONF.

**Le Maire** : la Ville a déjà été acquéreur d'une parcelle de 2,5ha boisée aux consorts Kronenberger. Nous accroissons notre patrimoine forestier de parcelles très mal entretenues. Nous mettons de l'ordre dans le patrimoine forestier privé pour le gérer convenablement. Il devrait être donné acte au Conseil Municipal de sa volonté de protéger les forêts, comme nous l'avons fait en refusant le parc photovoltaïque sur la forêt de Bussurel, en refusant le parc éolien sur 20 ha qui aurait rapporté beaucoup d'argent à la Commune. Ce sont des choix politiques que nous avons faits. Nous avons également refusé, pour sauvegarder les petits commerces, l'implantation d'une unité Marie Blachère. Je le dis parce que les refus que nous apportons sont aussi importants que les décisions que nous prenons.

Je souhaite qu'il soit donné acte à la Municipalité de sa volonté de défendre l'environnement.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°6: PERSONNEL TERRITORIAL : CREATION ET TRANSFORMATION D'EMPLOIS

### Présentation : Fernand BURKHALTER - Maire

Au titre de la gestion des ressources humaines les nominations et avancements de grade encadrés par le statut de la Fonction Publique Territoriale sont conditionnés par la création ou la transformation des emplois dont l'initiative relève du Conseil Municipal, le Maire étant toutefois seul responsable des nominations.

A ce titre l'assemblée doit se prononcer sur les propositions ci-dessous :

#### **Transformation d'emplois**

Dans le cadre des propositions d'inscription à la promotion interne, la commission de catégorie C réunie le 31 mai dernier s'est prononcée favorablement quant à l'inscription d'un agent actuellement adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise.

Selon les nécessités et dans l'intérêt du service ATSEM, Personnel de service il vous est proposé de transformer un emploi vacant d'adjoint technique à temps non complet 15,5/35<sup>ème</sup> en un emploi d'adjoint technique à temps non complet 29/35<sup>ème</sup> afin de pérenniser un agent en contrat Parcours Emploi Compétence.

A ce titre, je vous propose d'acter les transformations d'emplois à effet du 1<sup>er</sup> août 2023. Il vous est rappelé qu'une transformation d'emploi s'analyse comme une suppression d'emploi suivie de la création d'un nouvel emploi.

#### **Au service Environnement :**

Un emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en un emploi d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> août 2023.

**Au service ATSEM, Personnel de service :**

Un emploi d'adjoint technique à temps non complet 15,5/35<sup>ème</sup> en un emploi d'adjoint technique à temps non complet 29/35<sup>ème</sup>.

Les membres du Comité Social Territorial ont émis, lors de la séance du 07 avril 2023, un avis favorable quant à la création et la suppression des emplois concernés à l'unanimité des collèges des représentants de l'Autorité Territoriale et des représentants du Personnel.

**Anne-Marie BOUCHE** : je m'abstiendrai.

Le rapport est voté à l'unanimité compte tenu de 8 abstentions : 1 abstention de la Liste Héricourt Vivante et 7 abstentions de la Liste Héricourt en Commun.

\*\*\*\*\*

**RAPPORT N°7: ADMISSION EN NON VALEUR D'UNE CREANCE ETEINTE – BUDGET PRINCIPAL**

**Présentation : Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe**

Nous avons été avisés par Monsieur le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Luxeuil-les-Bains de décisions prises par le tribunal de proximité de Lure sur la prononciation de liquidation judiciaire d'une société.

En conséquence, il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur la créance éteinte suivante :

BUDGET VILLE	Montant	Débiteur	Nature créance	Motif
Année 2020	1471.36 €	Société	Taxe Locale sur la Publicité Extérieure	Décision du tribunal de commerce de Vesoul-Gray – Liquidation judiciaire
<b>TOTAL</b>	<b>1471.36 €</b>			

Les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget 2023.

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

**RAPPORT N°8: TELERELEVE COMPTEURS D'EAU : CONVENTIONS D'OCCUPATION DOMANIALE**

**Présentation : Luc BERNARD – Conseiller Municipal délégués aux réseaux d'eau et d'assainissement**

Selon les dispositions du contrat de délégation du service public de l'eau potable, le Délégué doit développer et mettre en place à ses frais (pose et maintenance), un système de télérelève des compteurs d'eau potable.

Dans les faits, il s'agit d'une nouvelle version de la télérelève compatible avec le système de communication radio à basse consommation LoRaWAN.

Le principe général reste le même et repose sur des émetteurs, des transmetteurs (répéteurs) et des passerelles. Les répéteurs seront installés sur des mâts d'éclairage public et/ou des panneaux, supports de signalisation routière, les passerelles seront installées sur les réservoirs d'eau.

Des redevances de 0.10 €HT/an/transmetteur et 30 €HT/an/passerelle sont prévues.  
Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir.

**Quentin HAFEKOST** : juste pour avoir une précision. La redevance est-elle à la charge du contribuable ?

**Le Maire** : non, c'est Véolia qui nous la verse.

Le rapport est approuvé à l'unanimité compte tenu de 7 abstentions de la liste Héricourt en Commun.

\*\*\*\*\*

Mme Marianne ECOFFET quitte la salle des débats.

## RAPPORT N°9: INFORMATION SUR LE PROJET ORCHESTRE A L'ECOLE A L'ECOLE R. PLOYE

### Présentation : Dominique VARESCHARD – Adjointe à l'Education

Un projet « Orchestre à l'Ecole » va être mené à l'école Robert Ploye à compter de septembre 2023, en partenariat avec l'Ecole de Musique.

Une opération de ce type a déjà été conduite de 2006 à 2009 et de 2009 à 2012, avec succès dans cette même école. Les attendus en termes d'apprentissage, du vivre ensemble et de responsabilisation des élèves ont été très positifs.

Notre volonté est de renouveler cette expérience. 8 professeurs de l'Ecole de Musique interviendront 2H/semaine en direction d'élèves de CE2 qui suivront ce programme pendant 3 années.

Les instruments pratiqués : flûtes, saxophones, clarinettes, hautbois, trombones, cor d'harmonie....

Des rendus réguliers du travail des élèves seront organisés, comme cela a pu se faire lors des précédentes sessions.

Plusieurs réunions se sont tenues avec le Directeur de l'école R. Ploye et l'équipe enseignante ainsi qu'une rencontre avec les parents d'élèves pour leur expliquer le projet. Tous sont partie prenante, Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale nous ayant fait part de son avis favorable.

Le budget pour la première année est de 39 049€, puisqu'il comprend l'achat d'un parc instrumental et d'accessoires à hauteur de 19 279.00€. Pour les deux années suivantes, le coût du fonctionnement sera d'environ 26 770.00€.

Nous avons sollicité l'aide financière de l'association Orchestre à l'Ecole, association reconnue d'utilité publique, pour une aide à l'achat des instruments. Notre dossier est actuellement étudié par l'association, une réponse devrait nous être donnée quant à la prise en charge du parc instrumental à hauteur de 50% d'ici fin juillet prochain.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Fonctionnement			
Salaire chargé intervenants (hors E.N.)	13 608.00€	Ville d'Héricourt	31 044.50€
Salaire chargé coordinateur	1 375.00€	Fonds politique de la Ville	Non obtenue pour 2023
Frais déplacements orchestre	3 240.00€	DRAC	Dispositif non financé
Frais pédagogiques (partitions...)	150.00€	Association O.A.E.	8 004.50€
Assurance instruments	197.00€		
Entretien annuel instruments	1 200.00€		
Investissement			
Achat du parc instrumental	16 009.00€		
Achat d'accessoires (becs, pupitres...)	3 270.00€		
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>39 049.00€</b>		<b>39 049.00€</b>

A noter que les fonds Politique de la Ville n'ont pas pu être mobilisés pour 2023, la DRAC quant à elle ne finance pas ce type de projet.

Ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote.

**Ouari BELAOUNI - Conseiller Municipal liste Héricourt en Commun** : peut-on savoir pourquoi les fonds Politique de la Ville n'ont pas pu être mobilisés ? je pense que nous savons tous que l'Etat se désengage des fonds Politique de la Ville qui diminuent comme peau de chagrin. Néanmoins, comment se fait-il que vous ayez obtenu une fin de non-recevoir ? Je voulais quand même vous féliciter pour cette volonté politique.

**Fernand BURKHALTER** : nous allons encore tenter d'obtenir ce crédit Politique de la Ville mais cela semble compliqué, vous connaissez la situation des fonds Politique de la Ville. Bien entendu, si nous n'avons pas l'engagement sur les instruments de la part de l'association Orchestre à l'Ecole, nous ne poursuivrons pas cette action coûteuse qui est conditionnée par l'apport de 50% de subvention pour l'achat des instruments.

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°10: TRAVAUX DE REBOISEMENT DU PLAN DE RELANCE -ATTRIBUTION DU MARCHÉ

### Présentation : Pierre-Yves SUTTER – Maire délégué de Bussurel

Il est rappelé à l'Assemblée que par délibération du 11 Octobre 2021, le principe de reconstitution de la forêt communale sur le secteur de Bussurel a été validé.

Ce projet de gestion durable de la forêt étant subventionné par l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre du volet renouvellement forestier du Plan France Relance, le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement par délibération du 14 Décembre 2021.

Une consultation a donc été lancée et après examen des propositions des candidatures reçues et du rapport d'analyse des offres présenté par l'Office National des Forêts, il a été décidé de retenir les offres suivantes :

Lot 1 Travaux de préparation de la végétation	Entreprise KRETZ S.A. (67150 OSTHOUSE)	13 260.00 €HT	14 586.00 €TTC (TVA à 10 %)
Lot 2 Travaux de fourniture et mise en place plants	Groupement Entreprise de reboisement WADEL SARL et Pépinières WADEL-INGER SCA (68580 UEBERSTRASSE)	47 069.00 €HT	51 285.97 €TTC (taux de TVA différents selon prestations)

Les candidats non retenus seront informés dans les délais réglementaires et notification sera faite aux candidats retenus pour réaliser les travaux.

Il sera demandé à l'Office National des Forêts dans le cadre de sa mission d'Assistant Technique à Donneur d'Ordre d'émettre les ordres de services de démarrage des travaux et les bons de commande relatifs à l'exécution du marché.

Il est demandé à l'Assemblée d'autoriser le Maire à signer tout document et acte relatif à ce marché.

**Anne-Marie BOUCHE** : je m'abstiendrai puisque tout découle d'une délibération de 2021, date à laquelle je ne siégeais pas.

**Le Maire** : c'est justement l'emplacement où devait être installé un parc photovoltaïque, enfin une partie. Nous sommes dans le développement durable, cela coûte un peu d'argent, 65 000€ ce qui n'est pas une paille, et encore une fois c'est la Ville d'Héricourt qui assume cette « ordonnance » écologique. C'est très bien de sauvegarder les forêts et nous nous y collons, quoiqu'on en dise. Il y a quand même une subvention du plan de relance de 40 000€.

Le rapport est voté à l'unanimité compte tenu d'une abstention de Mme A. Marie BOUCHE – Liste Héricourt Vivante

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°11: ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Présentation : **Dominique VARESCHARD – Adjointe à l'Education**  
**Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe**

### ▣ LES AMIS D'EUGENE

Dans le cadre de ses activités en direction des élèves de l'Ecole Primaire E. Grandjean, l'Association Les Amis d'Eugène organise une formation « *Les gestes qui sauvent* » pour 67 enfants du CE2 au CM2, en partenariat avec les Pompiers d'Héricourt.

L'association sollicite le soutien financier de la Ville d'Héricourt pour cette animation d'un budget estimé à 1 340 €. Il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 200 €.

**Anne-Marie BOUCHE** : je trouve ça super. Il est important que les enfants apprennent les gestes qui sauvent. C'est une opération à renouveler, ce n'est pas obligatoire mais c'est vraiment bien de sensibiliser les enfants. Donc, je voterai pour.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

### ▣ TORA NO MAKI KARATE-DO

Créée en Juillet 2022, l'Association Tora No Maki Karaté-Do sollicite l'attribution d'une subvention afin de la soutenir dans le développement de son projet sportif et lui permettre de participer à différentes compétitions.

Installée à Héricourt en 2023, elle dispose du Complexe sportif Marcel Cerdan trois fois par semaine pour l'entraînement de ses 35 adhérents.

Il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de démarrage d'un montant de 500 €.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°12: SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES : BASKET ET FUTSAL

Présentation : **Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe**

Il est proposé de compléter le montant des subventions de fonctionnement des associations sportives suivantes pour l'année 2023 :

- **Athletico Chenevières Héricourt** (football) : complément de subvention de 500€ portant ainsi la subvention de fonctionnement du club à 1 000 € pour l'année 2023
- **Chenevières Basket Héricourt** : complément de subvention de 500€ portant ainsi la subvention de fonctionnement du club à 1 200 € pour l'année 2023
- **Herisport Futsal** : complément de subvention de 500€ portant ainsi la subvention de fonctionnement du club à 1 000 € pour l'année 2023
- **Galactik Classico Futsal club** : versement d'une subvention de fonctionnement de 1 200 € pour l'année 2023
- **Héricourt City** (football) : versement d'une subvention de fonctionnement de 1 200 € pour l'année 2023 suite à la reprise du club (anciennement Association Loisirs pour Tous Héricourt)

Il est demandé au Conseil Municipal de valider ces compléments de subventions de fonctionnement pour l'année 2023.

**Ouari BELAOUNI** : juste une question sur le montant : l'association de karaté au démarrage c'est 500€ alors que pour les associations susvisées, on multiplie quasiment par trois cette somme. Il n'y a pas de souci, je trouve ça très bien, tant que la jeunesse est occupée plus largement qu'elle ne l'est c'est une bonne chose. Par contre je n'ai pas très bien saisi votre critère d'attribution de subvention.

**Le Maire** : ce sont les critères conformes à ceux élaborés par l'Office Municipal des Sports.

**Ouari BELAOUNI** : pour les associations de basket et de futsal, très bien. Par contre, si on pouvait obtenir le rapport en même temps que les autres...

**Le Maire** : les subventions ont été votées en même temps que les autres subventions aux associations sportives, ensuite nous avons décidé de majorer car les critères de l'OMS n'avaient pas été suivis, donc j'ai proposé de rectifier le tir.

**Ouari BELAOUNI** : je vous parle du rapport du Conseil Municipal que nous avons reçu quelques jours après, ce qui aurait pu donner à penser à d'autres choses. Je ne fais pas de polémique car nous aurions pu aller sur un autre champ. Mais après tout, nous sommes autour de la table pour l'intérêt général.

**Anne-Marie BOUCHE** : la subvention pour le karaté est exceptionnelle ou bien sera-t-elle pérenne ?

**Le Maire** : c'est une subvention de démarrage. Nous donnons toujours 500€, quel que soit le nombre d'adhérents.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°13: BUDGET BOIS – MODIFICATION BUDGETAIRES

### Présentation : Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe

Nous avons signé en 2023 une convention d'exploitation groupée de nos forêts avec l'ONF.

Jusqu'à présent, au niveau comptable, nous encaissions directement en recette de fonctionnement le montant des ventes de bois amputées des frais de bûcheronnage et débardage.

Avec cette nouvelle convention et la nomenclature M57, nous sommes obligés de constater la dépense et la recette individuellement.

#### Fonctionnement dépenses

62878 Remboursement de frais d'exploitation ONF 40 000 €  
(Bûcheronnage et débardage)

#### Fonctionnement recettes

7022 Coupes de bois 40 000 €  
Investissement Recettes

Il est demandé l'Assemblée d'approuver les modifications budgétaires proposées

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°14: ACTION JEUNESSE CITOYENNE 2023

### Présentation : Ismaël MOUMAN – Adjoint à la Jeunesse

Cette semaine, 8 jeunes participent à une action jeunesse citoyenne (AJC).

Ils participent à un chantier citoyen en remettant en peinture deux transformateurs ENEDIS.

Durant cette AJC ils ont en charge également de proposer des animations « jeux de kermesse » durant la journée de la FETE DE LA FRATERNITE le vendredi 14 Juillet 2023. Lors de cette journée, un bon AJC leur est restitué, afin de financer un projet loisir, sport ou éducatif en présence des Elus, de M. LE MAIRE et de leurs parents.

Les participants à l'AJC sont :

Nom	Prénom	Adresse	Code postal	Ville
BERISAJ	MELISSA	2 IMPASSE DES ECUREUILS	70400	HERICOURT
BICAJ	EMMA	95 AVENUE JEAN JAURES	70400	HERICOURT
LECRIVAIN	LENNY	30 RUE PIERRE PROUD'HON	70400	HERICOURT
MAHBAOUI	REDA	13 RUE PABLO NERUDA	70400	HERICOURT
BOULEBDA	NOAH	4 RUE DES COPRIS	70400	HERICOURT
BADER	CELIA	4 RUE HECTOR BERLIOZ	70400	HERICOURT
CONTE	GAEL	1 IMPASSE DES VERGERS	70400	TAVEY
FRICHET	LUCAS	6 IMPASSE FRANCOISE SAGAN	70400	HERICOURT

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser le versement de la bourse éducative aux participants, d'un montant individuel de 160€ pour un montant total de 1 280€.

Ces jeunes étant pour certains mineurs, ils ne sont pas tous titulaires d'un compte bancaire personnel. Il convient donc également d'autoriser le versement de cette bourse sur le compte bancaire de leurs parents, qui peuvent ne pas avoir le même nom que le bénéficiaire.

Il est demandé au Conseil Municipal de VALIDER le versement de cette bourse aux 8 jeunes participants à cette action sous réserve de leur présence sur l'ensemble des journées prévues.

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

**Le Maire** : j'ai reçu une question diverse, plutôt une déclaration de la part de M. LAZAR – Conseiller Municipal Liste Héricourt en Commun, qui va être présentée par M. Quentin HAFEKOST. A l'issue de cette intervention, je ferai une déclaration.

**Quentin HAFEKOST** : je vais lire la déclaration de Gilles LAZAR au nom de notre groupe.

« Notre pays, notre Commune ont vécu des moments d'une gravité extrême qui ont plongé de nombreux habitantes et habitants dans la détresse et la douleur. Douleur de perdre un jeune de 17 ans, qui même s'il était en infraction, ne méritait pas de mourir. Douleur de voir son quartier s'embraser sous prétexte de la colère. Pour nous, rien ne justifie ces actes violents qui se retournent toujours contre leurs auteurs.

Nous sommes solidaires de nos amis, mais aussi de tous les habitants du quartier, de tous les agents publics que ce soient les pompiers, les policiers, également le CCAS qui vu ses voitures incendiées, l'ensemble des personnels de la Ville, les commerçants qui ont vu leurs outils de travail disparaître.

**Le Maire** : pour ce qui concerne les commerçants, il n'y a pas eu de dégâts, en tout cas pas à ma connaissance.

**Quentin HAFEKOST** : au niveau national M. le Maire.

« Nous continuons à faire confiance à la police nationale, qui doit avoir les moyens humains, ils sont les gardiens de la paix. Nous sommes aux côtés des parents d'élèves et des enseignants qui ont vu leur école incendiée, et nous sommes aux côtés de tous nos concitoyennes et concitoyens habitant le quartier des Chenevières.

Enfin, nous condamnons les tentatives de récupération politique qui ne font qu'attiser la haine, et nous appelons au travail politique collectif avec les citoyennes et les citoyens. Reconstruire l'espace républicain dans lequel chacun d'entre nous doit trouver sa place et se construire. »

**Le Maire** : merci pour votre déclaration. Je n'ai pas de réponse, j'ai ma propre déclaration et ma propre lecture de ces événements, au nom de la Municipalité.

« Le jeudi 6 juillet 2023, la Municipalité a accompagné la reprise des cours à l'école maternelle Louise Michel. En présence de M. le Préfet de la Haute-Saône, de M. le Sous-Préfet, de M. Philippe DESTABLE – Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, de Mme Frédérique MILLERAND – Inspectrice de l'Education Nationale, de M. Vincent BOISSENIN – Principal du Collège Pierre et Marie Curie, de Mme Corinne MUNINGER – Provisoire du Lycée Aragon, des parents d'élèves élus ou présents ainsi que M. BOUDUBAN – Directeur de l'école Robert Ploye, des ATSEM et des enseignants de la maternelle dont la directrice Mme FLAGEOLET et des Adjointes qui m'accompagnaient.

C'est une minorité de jeunes gens (pré-adolescents, adolescents ou jeunes adultes) qui a commis ces exactions le 30 juin 2023. Ce sont de faits inadmissibles, incompréhensibles et inexcusables. J'ai rappelé la nécessité de rétablir en tout lieu, l'autorité avec le concours de la Police, des forces de Gendarmerie et des habitants.

Ces événements ne doivent pas être banalisés, ils portent atteinte à l'ordre républicain, garant de nos libertés.

La Municipalité a décidé de fermer pendant deux jours cette école, mais un accueil a été mis en place à l'école primaire Robert Ploye pour les enfants dont les parents travaillent.

J'ai rappelé que ce quartier n'est pas abandonné. La Ville a investi environ 1 million d'euros en 2018, 2019 et 2020 pour rénover totalement la voirie, les parkings, les espaces publics, tout en plantant une centaine d'arbres.

En outre, la CCPH a assuré la construction d'un nouveau pôle périscolaire (120 enfants) pour améliorer le service de restauration scolaire ainsi que les activités périscolaires.

Le Collège Pierre et Marie Curie a été entièrement rénové pour 5 millions d'euros et les travaux de rénovation de la SEGPA sont actuellement en cours.

Les services publics sont bien présents, et en particulier les 20 agents du CMS. Si les habitants de ce quartier sont peut-être un peu moins riches qu'ailleurs, nos actions en direction de ce quartier sont quotidiennes.

La Municipalité appelle la population au respect des institutions notamment la police et les pompiers et j'invite les parents à faire ce travail au sein de leur famille. C'est d'abord la responsabilité des parents. Ces exactions sont le résultat de la déliquescence des comportements familiaux. » Voici la déclaration que je fais en mon nom et celui de la majorité municipale, pour bien marquer notre désapprobation totale vis-à-vis de ces événements inadmissibles.

Je souhaite dire un mot de mon séjour à Paris. J'ai été reçu par le Président de la République avec un certain nombre de maires, 220 au total. A cette occasion, évidemment, le désarroi de nombreux maires s'est exprimé, notamment par rapport à l'absence, y compris dans des grandes villes, d'une présence policière. Certaines villes de 100 000 habitants comptent 4 agents pour intervenir la nuit. Ce n'est pas un phénomène propre à Héricourt, ce phénomène est national, et je note aussi qu'à Audincourt – 14 000 habitants – ville dirigée par qui vous savez, il n'y a pas de commissariat, alors qu'il y en a un à Héricourt, à Valentigney non plus il n'y a pas de commissariat, ni aucune autre ville du secteur de l'aire urbaine hormis Montbéliard et Héricourt.

Les forces de police ne sont pas suffisamment présentes sur nos territoires, ce qui n'excuse totalement pas les événements. Les comportements républicains doivent prévaloir dans une société républicaine.

Donc, les maires ont exprimé leur désarroi, ils sont parfois intervenus, les politiciens surtout se sont exprimés : Jean-François COPPE, MENARD...très peu d'Elus en définitive ont eu la parole. Une centaine de mains se sont levées et seulement une trentaine de maires a eu la parole. Les interventions étaient beaucoup trop longues, et elles étaient toujours teintées d'un sentiment de Droite/Gauche. Je vous confirme que le clivage républicain existe encore dans notre pays. Je n'ai pas entendu de maires macronistes, mais j'ai entendu des maires républicains et des maires socialistes et peut-être quelques maires communistes.

C'est bien que le dialogue ait été rétabli avec les Elus, et je remarque que lorsqu'on cherche à comprendre notre société, on s'adresse aux partis traditionnels. C'est une bonne chose. Ils ont été vilipendés, « Droite/Gauche la

même chose », oui, on entend ce langage depuis 6 ans, et quand on a besoin on crie au secours des partis traditionnels.

Il est bien qu'on ait pu être entendu. Après les réponses n'appartiennent à personne ou à nous tous ensemble. C'est clair que le Président a annoncé une loi d'urgence pour aider les Communes, j'espère qu'elle sera votée. Nous avons été contactés par la Préfecture pour qu'on liste l'inventaire de nos dégâts. On va le faire, nous avons porté les plaintes nécessaires. Le Président a aussi confirmé, mais j'ai peut-être mal entendu, qu'il n'y aura pas de énième plan B pour les banlieues. Mais le lendemain, il laissait entendre qu'il y aurait quand même des fonds de débloqués...Je reste toutefois prudent sur cette loi d'urgence.

L'Etat a également annoncé, mais sous réserve car la presse n'a pas toujours bien relaté les propos, que l'Etat ne participerait plus aux politiques de logement. Que le logement c'était l'affaire des collectivités territoriales. Peut-être est-ce un nouveau transfert ?

Le Président a par ailleurs déclaré qu'il ne regrettait pas la suppression de la taxe d'habitation, mais qu'un impôt nouveau était en gestation. Un impôt local progressif. Mais cela peut encore changer.

Il a enfin rappelé, avec Gérard DARMANIN qui a pris position très fermement, que la police, la sécurité publique, c'est l'affaire de la police nationale et de personne d'autre. Que personne n'était habilité, y compris les policiers municipaux, à assurer le maintien de l'ordre hormis la police nationale. Donc, à bon entendeur salut. Je partage ce message depuis très longtemps, vous le savez. La police nationale appartient à l'Etat Régalien.

L'ensemble des maires n'est pas d'accord en ce qui concerne les polices municipales, beaucoup d'entre eux s'y opposent, d'autres veulent qu'on arme les policiers municipaux, d'autres ne veulent pas qu'ils soient armés...L'Etat n'est pas en mesure de rédiger une loi qui satisfasse tout le monde, donc c'est le statut quo. L'Etat a rappelé que la police c'est l'état régalien, c'est sa charge, c'est sa responsabilité. J'ai pour ma part assez apprécié la teneur de ces propos tenus au plus haut sommet de l'Etat.

J'ai été très heureux d'assister à cette rencontre. J'ai d'ailleurs occupé le perron de l'Elysée pendant 1/4h, cela m'a fait plaisir, j'étais seul et j'avais 50 caméras devant moi pendant une dizaine de minutes, mais ils ne m'ont pas filmé il me semble. Les Gardes Républicains n'ont rien dit, comme quoi la République est bienveillante envers ses maires.

**Quari BELAOUNI** : M. le Maire, nous avons entendu votre récit. Je partage certains éléments avec vous, bien évidemment : le rappel à l'ordre républicain et le message à envoyer à ces personnes inadaptées pour ne pas dire délinquants. Sauf qu'il y a une faille dans votre discours. J'entends, vous avez été invité à l'Elysée et vous en êtes très heureux, tant mieux. Toutefois, il y a quelque chose que je ne saisis pas.

Au-delà de ce triste évènement de la mort de ce jeune homme qui est survenue le 27 juin 2023, bizarrement les évènements d'Héricourt ont commencé le samedi 24 juin 2023 au soir, après Fest'Images aux Chenevières. Donc je veux bien que nous soyons dans une logique nationale, d'ailleurs vous avez tenu des propos on ne peut plus politiques, ce qui me fait extrêmement plaisir parce qu'on ne peut pas faire de politique locale sans avoir une vision politique générale. Il n'en demeure pas moins, qu'il y a des questions auxquelles vous serez obligé de répondre. En l'occurrence, pourquoi ça a commencé à Héricourt le 24 juin, avec les tags entre autres aux Chenevières. On entend des bruits quand on va sur le terrain, sans être accompagné par le Préfet ou le Sous-Préfet qui d'ailleurs s'en va.

J'entends tout ce que vous dites sur le commissariat et la police, et je pense que vous vous trompez lourdement ainsi que le Ministère de l'Intérieur. La question demeure et devra être traitée au sein de votre contrat local de sécurité, Gilles LAZAR vous a d'ailleurs plusieurs fois interpellé là-dessus. Pourquoi à Héricourt cela a commencé le 24 juin ? C'est la question que je me pose.

**Le Maire** : je n'ai pas réponse et je ne répondrai pas. Evidemment, je déplore ces évènements, quelque soit leur date, quelque soit le lieu. Il y a parfois aussi des tirs de mortiers au courant de l'année, il y en a eu dernièrement et c'est extrêmement désagréable. La police nationale ne peut hélas pas grand-chose, malgré l'interdiction de vente.

Je veux rendre hommage encore une fois, à l'action des forces de police, très présentes, des forces de la gendarmerie, des pompiers qui ont été pris à partie parce qu'il n'y avait pas toujours le cordon sanitaire de la police auprès d'eux, notamment lorsqu'ils sont intervenus à l'école maternelle. Ils ont été accueillis vertement, pour ne pas dire plus. Ces comportements sont inadmissibles, intolérables, que ne devrait pas vivre un état républicain. Je souhaite aux personnes auteurs de tels gestes, de vivre dans état différent, elles verront qu'elle peut être la réaction d'un autre régime. Il faut un retour à l'autorité et je n'ai pas d'autre commentaire à faire. L'autorité républicaine doit régner. Je tiens à dire que j'ai été accompagné pendant ces évènements par les habitants, par les autorités de

police, de gendarmerie, notamment lors des réunions qui ont eu lieu ici, nous avons bénéficié d'un solide accompagnement de l'Etat et je tiens à les remercier. Je réitère mes remerciements à tous les pompiers qui ont été à nos côtés, qui sont en première ligne lors de tels évènements. Ce sont eux qui reçoivent en premier les insultes, les quolibets et les jets de projectiles. Je n'en dirai pas plus.

**Anne-Marie BOUCHE** : M. le Maire, pouvez-vous m'indiquer dans quelles commissions je peux prétendre siéger suite à la démission de mon prédécesseur ?

**Le Maire** : il y aura toutes les commissions auxquelles il appartenait et si vous voulez en changer il n'y a pas de souci. Vous aurez un échange avec les services à ce sujet.

**Maryse PORTAZ** : concernant les travaux de l'avenue Léon Jouhaux : y aura-t-il une information par rapport à la circulation ?

**Le Maire** : il y a eu ici même une réunion la semaine dernière avec une trentaine de riverains. Ils ont été également prévenus par une lettre que j'ai signée. Les travaux démarrent le 17 juillet, avec des conséquences importantes quant à la circulation sur cette voie qui est centrale.

Elle va être déviée. C'est un chantier très lourd, on espère le terminer le 15 novembre prochain pour accueillir les revêtements de chaussée. Il restera quelques travaux annexes type trottoirs qui seront postérieurs au 15 novembre. Je rappelle que la rue des Arts est également en travaux, elle est coupée. La rue des Pologne est coupée depuis ce matin. Le chantier de démolition du Fg de Montbéliard est engagé et est en cours d'achèvement. Au-delà, la rue des Cités Dolfuss devrait être bientôt engagée, l'appel d'offres a lieu ces jours -ci. La ville est en chantier avec les désagréments que cela entraîne, mais c'est pour la bonne cause. Qui plus est, c'est très bon pour l'emploi et la Ville a les capacités de mener à bien l'ensemble de ces chantiers, parce qu'elle est bien gérée et qu'elle va dans le bon sens, comme le soulignent presque tous les héricourtois. Les témoignages en ce sens que je reçois, sont extrêmement nombreux.

Les commerçants ont été prévenus, certains fermeront leur commerce pendant une certaine période. C'est effectivement une gêne considérable pour eux. Je rappelle que la rue du Général de Gaulle a été en travaux en 2003/2004, non sans gêne pour les riverains et les commerces.

Par ailleurs, j'informe que des vents violents sont annoncés pour demain, nous sommes en vigilance jaune à partir de demain 11H.

Bonnes vacances à tous ceux que je ne vois pas demain au Conseil Communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 19H00



Le Maire